



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 143 et 156 b) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2009/10	589 799 200
Dépenses de 2009/10	542 110 800
Solde inutilisé de 2009/10	47 688 400
Crédit ouvert pour 2010/11	518 710 200
Dépenses prévues pour 2010/11 ^a	518 639 800
Montant prévu du solde inutilisé de 2010/11	70 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12	542 785 700
Recommandation du Comité consultatif pour 2011/12 ^b	542 652 500

^a Prévisions au 28 février 2011 (voir annexe I).
^b Voir par. 1 ci-après.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande l'approbation des propositions budgétaires concernant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), que le Secrétaire général soumet pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/756). Le Comité consultatif a pris connaissance d'une proposition supplémentaire du Secrétaire général (voir par. 30 ci-après), qui entraînerait une réduction de 133 200 dollars de l'enveloppe budgétaire de 542 785 700 dollars initialement proposée dans le document A/65/756. L'enveloppe budgétaire totale de la FINUL s'élèverait donc à 542 652 500 dollars. Les observations et recommandations éventuelles du Comité sont consignées dans les paragraphes ci-après.

2. Les vues et recommandations du Comité consultatif sur un certain nombre de questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement de ces opérations (A/65/743). Dans le présent document, le Comité ne traite que des ressources de la FINUL et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général relatives à la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à cette mission (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II), sur lesquelles il a formulé des observations spécifiques aux paragraphes 27, 39, 46 et 47 ci-après. Son rapport sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2010 est consigné dans le document A/65/782. **Le Comité consultatif rappelle que les recommandations pertinentes des organes de contrôle doivent être appliquées dans les plus brefs délais.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la FINUL figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

5. Par sa résolution 63/298, l'Assemblée générale a approuvé un montant brut de 589 799 200 dollars (montant net : 578 900 800 dollars) pour le fonctionnement de la FINUL en 2009/10. Le montant total brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 542 110 800 dollars (montant net : 530 131 100 dollars). Le solde inutilisé d'un montant brut de 47 688 400 dollars représente, en chiffres bruts, 8,1 % des crédits ouverts. On trouvera à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de la mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/608 et Corr.1) une analyse des écarts. Le Comité consultatif relève que la valeur des contributions non budgétisées versées par le Gouvernement hôte s'élève à 17 686 500 dollars, représentant les terrains et les locaux fournis à la mission (A/65/608/Corr.1, sect. III.F).

6. Les économies réalisées s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

a) Contingents (29 905 900 dollars) : diminution des dépenses afférentes aux remboursements au titre des contingents, au matériel appartenant aux contingents et aux rations, essentiellement en raison du fait que l'effectif moyen de militaires déployés a été inférieur aux prévisions (11 911 militaires en moyenne au lieu des 12 750 prévus);

b) Personnel recruté sur le plan international (1 986 400 dollars) : les dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions, le taux effectif moyen de vacance de postes ayant atteint 22 % au lieu des 18 % prévus au budget;

c) Transports terrestres (1 330 200 dollars) : les dépenses effectuées au titre de l'achat et de la location de véhicules ont été moins importantes que prévu dans la mesure où il n'y a pas eu d'achat de véhicules, le parc de véhicules ayant été rationalisé pour tenir compte de l'évolution des besoins opérationnels, et où trois autocars lourds ont été transférés de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo;

d) Transports maritimes ou fluviaux (10 964 200 dollars) : les dépenses effectuées au titre de la location et des opérations ont été moins importantes que prévu, le nombre de navires et d'hélicoptères déployés dans le Groupe d'intervention navale ayant été inférieur aux prévisions (en moyenne 8 navires et 1 hélicoptère déployés pour six à sept mois, contre les 9 navires et 5 hélicoptères qu'il était prévu de déployer sur les 12 mois de l'exercice);

e) Communications (1 777 400 dollars) : les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des communications par réseaux commerciaux, des pièces détachées et du matériel appartenant aux contingents, en raison, respectivement, de la réduction de la part de la mission dans la location du répéteur mondial, de l'achat de 24 nouveaux brouilleurs et d'un niveau de déploiement des contingents inférieur aux prévisions;

f) Services médicaux (1 827 200 dollars) : les montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents au titre du soutien autonome ont été moins élevés que prévu en raison du rapatriement anticipé d'un contingent et aussi d'un hôpital de niveau II appartenant à un contingent, qui a été remplacé par un centre médical de niveau II reclassé appartenant à la mission.

7. Les économies ont été partiellement annulées par une augmentation des dépenses engagées au titre des rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan national (1 334 800 dollars) : le dépassement de crédits s'explique par l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2009, de barèmes révisés des traitements des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national;

b) Installations et infrastructures (474 800 dollars) : le dépassement de crédits s'explique principalement par l'augmentation des dépenses engagées au titre des rubriques suivantes : les carburants et lubrifiants, en raison du coût plus élevé que prévu du litre de diesel (0,60 dollar contre 0,46 dollar dans le budget); l'achat de réserves de carburant de 1,01 million de litres dans le cadre d'un nouveau contrat clefs en mains pour lequel il n'avait pas été prévu de crédits; et une consommation accrue de gaz propane liquide par le personnel militaire et le coût plus élevé que prévu du gaz propane liquide.

8. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/756), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense (A/65/608).

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2011 le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL, depuis sa création, s'établissait à 5 721 233 000 dollars. Les paiements reçus au 28 février 2011 s'élevaient à 5 614 976 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 106 257 000 dollars. Au 7 mars 2011, le solde de trésorerie de la mission s'établissait à 477 300 000 dollars, montant comprenant une réserve opérationnelle de 59 132 000 dollars représentant trois mois de dépenses. Le solde disponible (418 168 000 dollars) est suffisant pour faire face à la prochaine échéance de remboursement des pays fournisseurs de contingents, prévue pour avril 2011.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2010 les montants dus au titre du remboursement des dépenses afférentes aux contingents et du matériel appartenant aux contingents s'élevaient, respectivement, à 13 348 000 dollars et 34 398 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 503 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 21 532 000 dollars depuis la création de la mission et une demande était en instance de règlement au 28 février 2011. **Le Comité espère qu'il sera donné suite, dans les meilleurs délais, à la demande en instance.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2011 le tableau d'effectifs de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 se présentait comme suit :

	<i>Postes approuvés^a</i>	<i>Postes effectivement pourvus</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Contingents	15 000	11 710	21,9
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	401	340	15,2
Personnel recruté sur le plan national	741	658	11,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	3	3	–

^a Effectif autorisé le plus élevé.

12. Le Comité consultatif a reçu un tableau comparatif des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2010/11, assorti d'une explication des écarts (voir annexe I). Au 28 février 2011, les dépenses de l'exercice s'élevaient à 298 734 000 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 518 639 800 dollars, ce qui représente une économie de 70 400 dollars par rapport à l'enveloppe budgétaire de 518 710 200 dollars. Le Comité note à l'annexe I que le montant total

des prévisions de dépenses (518 639 800 dollars) comprend des dépassements aux rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan international (682 000 dollars) et personnel recruté sur le plan national (4 391 300 dollars); les dépassements sont dus au fait que les taux de vacance de postes sont plus faibles que ceux inscrits au budget;

b) Installations et infrastructures (170 900 dollars) et transports terrestres (560 300 dollars) : le coût du litre de carburant est plus élevé que prévu;

c) Transports maritimes ou fluviaux (2 041 300 dollars) : le dépassement est dû à une reconfiguration de la flotte, qui prévoit un patrouilleur et une corvette supplémentaires, dépenses partiellement compensées par la suppression d'une frégate, ainsi qu'à l'augmentation des remboursements mensuels (voir également par. 38 à 40 ci-après).

13. Le Comité note également à l'annexe I que les dépassements susmentionnés devraient être compensés par les économies prévues, qui comprennent un montant de 6 176 700 dollars au titre des contingents en raison des retards de déploiement des troupes de relève.

14. Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que le montant total des prévisions de dépenses pour l'exercice en cours pourrait atteindre 533,7 millions de dollars, soit un dépassement de 15 millions de dollars (2,89 %). Ayant sollicité un complément d'informations concernant la possibilité de dépassement de 15 millions de dollars, le Comité consultatif a été informé que la FINUL prévoyait des pressions financières, notamment dans les domaines suivants : a) une augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel civil, en raison de taux de vacance inférieurs à ceux qui étaient prévus pour le personnel recruté sur le plan international (18 % contre 22 %) et le personnel recruté sur le plan national (11 % contre 16 %); une augmentation des dépenses au titre du carburant; et c) des remboursements plus importants au titre du Groupe d'intervention navale. Le Comité consultatif relève que les dépassements susmentionnés ont déjà été envisagés et présentés à l'annexe I (voir par. 12 ci-dessus). En l'absence d'une ventilation détaillée des dépassements chiffrés à 15 millions de dollars, le Comité consultatif ne perçoit pas clairement le rapport entre ces dépassements et ceux visés à l'annexe I. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la FINUL continuerait de gérer son budget dans le cadre de son mandat et s'attacherait à absorber les dépassements de coûts au moyen des crédits ouverts. **Le Comité consultatif compte que la mission mettra tout en œuvre pour absorber les dépenses additionnelles au moyen des crédits ouverts pour l'exercice financier en cours.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Mandat et résultats prévus

15. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la FINUL dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978) et l'a élargi dans sa résolution 1701 (2006) par laquelle il a autorisé un accroissement des effectifs de la FINUL pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 31 août

2011, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1937 (2010). La mission a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général qui est le rétablissement de la paix et de la sécurité au Sud-Liban (voir A/65/756, par. 1 et 2).

16. Dans son quinzième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2011/91), le Secrétaire général a informé le Conseil que la situation était restée stable, dans l'ensemble, dans la zone d'opérations de la FINUL et que l'arrêt des hostilités, institué entre les parties en août 2006, se maintenait. Les parties avaient renouvelé leur engagement d'appliquer la résolution 1701 (2006), même s'il leur restait à remplir des obligations primordiales. La coopération entre la FINUL et les forces armées libanaises restait un des fondements sur lesquels reposait l'application de la résolution 1701 (2006), tandis que les réunions tripartites, présidées par le commandant de la Force et auxquelles participaient de haut-représentants de l'armée libanaise et des Forces de défense israéliennes, étaient demeurées un cadre essentiel pour l'examen des problèmes de sécurité et des questions militaires opérationnelles (ibid., par. 2, 15 et 26).

17. Les avancées enregistrées dans la matérialisation de la Ligne bleue sont signalées au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité. Il y est indiqué que les travaux se sont poursuivis lentement sur les cinq tronçons préalablement définis, soit 38 kilomètres au total, 87 bornes ayant été placées sur les 171 prévues. Le processus utilisé exigeait la réalisation d'opérations de déminage et de neutralisation des munitions non explosées qui permettent au personnel chargé de définir les coordonnées et de construire les bornes de la Ligne bleue puisse le faire en toute sécurité. Les démineurs de la FINUL avaient dégagé l'accès à 134 points supplémentaires destinés à recevoir des bornes (voir également le paragraphe 41 ci-après). **Le Comité consultatif espère que la mission continuera de suivre l'évolution de la situation.**

18. Le quartier général de la FINUL est situé à Naqoura. Un petit bureau a été ouvert à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel. Le Secrétaire général indique que l'établissement à Tel-Aviv d'un bureau de la FINUL chargé de renforcer la liaison et la coordination avec les autorités militaires israéliennes et avec d'autres autorités gouvernementales compétentes demeure une priorité pour la Force (A/65/756, par. 6; voir également le paragraphe 31 ci-après).

19. Le Secrétaire général présente les hypothèses budgétaires et les initiatives d'appui à la mission aux paragraphes 7 à 18 de son rapport sur le projet de budget (A/65/756). Les cadres de budgétisation axée sur les résultats sont présentés par composante (opérations et appui) (ibid., par. 3).

B. Ressources nécessaires

20. Le montant de l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élève à 542 785 700 dollars, soit une augmentation de 24 075 500 dollars (4,6 %), en chiffres bruts, par rapport au montant des crédits alloués (518 710 200 dollars) pour l'exercice 2010/11. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans son précédent rapport sur le financement de la FINUL (A/64/660/Add.14, par. 57), il a recommandé un crédit d'un montant de 534 489 200 dollars pour l'exercice 2010/11, soit une réduction de 5,3 % par rapport au montant des prévisions de dépenses (564 536 900

dollars) proposé par le Secrétaire général. Dans sa résolution 64/282, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 518 710 200 dollars, soit 8,1 % de moins que le montant proposé par le Secrétaire général.

21. Ce budget doit couvrir le déploiement de 15 000 militaires, 372 agents recrutés sur le plan international, 726 agents recrutés sur le plan national et 3 emplois de temporaire pour des agents recrutés sur le plan international.

22. Les principales augmentations proposées pour l'exercice 2011/12 concernent a) les effectifs militaires (7 864 700 dollars); b) les agents recrutés sur le plan international (5 838 500 dollars); c) les agents recrutés sur le plan national (2 968 000 dollars); d) les installations et infrastructures (4 968 500 dollars); et e) les transports maritimes ou fluviaux (1 449 100 dollars). Une analyse des variations figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/65/756).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2010/11^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2011/12^{a, b}</i>	<i>Variation</i>
Contingents	15 000	15 000	–

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

^b Voir également le paragraphe 24 ci-après.

23. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des effectifs militaires pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élève à 303 479 800 dollars, soit une augmentation de 7 864 700 dollars (2,7 %), par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11. Cette hausse des dépenses s'explique par les coûts supplémentaires afférents aux :

a) Remboursements du coût des contingents, du fait de l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 18 % pour l'exercice 2011/12, contre 20 % pour 2010/11;

b) Voyages (déploiement, relève, rapatriement), compte tenu du niveau actuel des dépenses et du nombre plus élevé de rotations de troupe qui est passé de 40 à 43 pour l'exercice 2010/11;

c) Rations, du fait de l'augmentation du nombre de jours d'approvisionnement (de 365 à 366).

24. Ayant demandé des précisions sur le déploiement actuel et prévu de contingents et les taux d'abattement correspondants, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2011, l'effectif des contingents s'établissait à 11 710 personnes, représentant un taux d'abattement pour délais de déploiement de 21,9 %. Un total de 920 militaires, y compris 250 pour le Groupe d'intervention navale, seraient déployés entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet 2011, ce qui porterait les effectifs des contingents à 12 630 personnes, soit un taux d'abattement pour délais de déploiement de 15,8 % d'ici au 1^{er} juillet 2011. Le Comité consultatif a en outre été informé que le taux d'abattement pour délais de déploiement de 18 % prévu pour 2011/12 prenait en considération aussi bien les tendances actuelles en matière de

déploiement, que les prévisions concernant les futurs déploiements et remplacements.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes approuvés pour 2010/11</i>	<i>Nombre de postes proposés pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	401	372	(29)
Personnel recruté sur le plan national	741	726	(15)
Emplois de temporaire	3	3	–
Total	1 145	1 101	(44)

25. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élèvent à 99 788 800 dollars, soit une augmentation de 8 825 000 dollars (9,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2010/11, concernant essentiellement le :

a) Personnel recruté sur le plan international (5 838 500 dollars) : pour les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel, imputables à l'application de l'échelon 6 du barème des traitements internationaux, au lieu de l'échelon 5 au cours de l'exercice 2010/11; au taux de vacance de 11 % qui a été retenu, à comparer avec le taux de 22 % pour l'exercice 2010/11, en raison d'un taux de vacance réel plus faible que prévu au cours de l'exercice 2010/11; et de la suppression proposée de 24 postes vacants ainsi que de la transformation de 5 postes en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national;

b) Personnel recruté sur le plan national (2 968 000 dollars) : pour les traitements et les dépenses communes de personnel, imputable au taux de vacance de 9 % retenu pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, à comparer avec celui de 16 % pour l'exercice 2010/11 et à la suppression de 20 postes vacants.

Taux de vacance de postes

26. Un taux de vacance de postes a été appliqué aux prévisions pour l'exercice 2011/12 comme suit : 11 % pour le personnel recruté sur le plan international, 33 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 9 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur le calcul des taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national pour 2011/12. Il a été informé que le taux de vacance proposé tenait compte des tendances actuelles en matière d'occupation de postes à la FINUL, ainsi que du nombre de postes qui seraient supprimés ou transformés conformément à la section C de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi (voir par. 29 ci-après).

27. À cet égard, le Comité consultatif rappelle le taux élevé de vacance de postes à la FINUL (21 % ou plus) pour les exercices 2007/08 et 2009/10, ainsi que le nombre important de postes vacants (A/64/660/Add.14, par. 32 à 34). Le Comité note que d'après le rapport du Comité des commissaires aux comptes, la FINUL a supprimé 104 postes et mené une politique active de recrutement, ramenant ainsi les taux de

vacance de postes de la mission à 15 % pour le personnel recruté sur le plan international et à 11 % pour le personnel recruté sur le plan national au 20 janvier 2011 (A/65/5 (Vol. II), chap. II, par. 220 et A/65/756, sect. VI.C). **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par la FINUL et encourage la Mission à poursuivre ses efforts à cet égard.**

Recommandations concernant les postes

28. On trouvera à l'annexe II du présent rapport une récapitulation des modifications proposées au tableau d'effectifs. Une description détaillée de ces changements figure dans le projet de budget au titre de chaque composante (A/65/756). Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, l'effectif proposé représente une réduction de 44 postes.

29. Au paragraphe 18 du projet de budget, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, le projet de budget pour 2011/12 prévoit la suppression de 44 postes (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 16 agents du Service mobile, 1 administrateur et 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national). **Les avis et observations du Comité consultatif sur l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale seront repris dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

30. Outre la transformation proposée de cinq postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux, le Comité consultatif a été informé lors de sa réunion avec des représentants du Secrétaire général, qu'une transformation supplémentaire d'un poste P-4 de spécialiste des affaires civiles en spécialiste hors classe des affaires civiles recruté sur le plan national avait été récemment proposée, ce qui n'apparaît pas dans le projet de budget pour 2011/12, ni dans l'annexe II au présent rapport. En réponse à sa question, le Comité a été informé que le Bureau des affaires civiles de la FINUL avait pour mandat de représenter la FINUL et d'assurer notamment la liaison avec les responsables municipaux, les représentants locaux, les groupes de la société civile et les groupes religieux. Le Comité a également été informé qu'il serait bon que la mission dispose d'un administrateur de grade élevé recruté sur le plan national et qui pourrait communiquer directement avec de hauts responsables politiques et des communautés locales pour renforcer les liens entre la FINUL et les communautés locales et entreprendre des activités de renforcement des capacités ainsi que de prévention et de gestion des conflits. Par ailleurs, le Comité a été informé que la transformation proposée permettrait de réduire de 133 200 dollars le montant du budget de 542 785 700 dollars proposé par le Secrétaire général dans le document A/65/756. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la transformation supplémentaire d'un poste P-4 de spécialiste des affaires civiles en poste de spécialiste hors classe des affaires civiles recruté sur le plan national qui, selon lui, contribuera à renforcer les capacités des agents recrutés sur le plan national.**

Bureau de Tel-Aviv

31. La suppression proposée de 44 postes conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale comme décrit au paragraphe 29 ci-dessus comprend 4 postes pour un bureau de la FINUL à Tel-Aviv (1 P-5, 1 P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile) (A/65/756, par. 32). Le Secrétaire général précise que compte tenu de

l'absence prolongée d'accord concernant le niveau de représentation du bureau et son mandat, aucun montant n'a été prévu pour le bureau dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12. Toutefois, si ce bureau devait être mis en place durant l'exercice 2011/12, le coût du personnel et des ressources serait imputé sur les crédits existants déjà approuvés et il en serait rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget (ibid., par. 13).

Redéploiement de postes

32. Le Secrétaire général a également proposé de redéployer plusieurs postes pour l'exercice 2011/12, y compris en vue de la création :

a) D'un secrétariat du mécanisme de concertation stratégique au sein du Bureau du commandant de la force et sous les auspices du commandant adjoint. À cet effet, il est proposé que le poste actuel du chef de la section du contrôle des mouvements (P-5) soit redéployé au sein du Bureau du commandant de la force en tant que poste de spécialiste des questions politiques pour le dialogue stratégique (P-4), en application des recommandations faites à l'issue de l'examen technique mené par le Département des opérations de maintien de la paix et la FINUL et qui s'est achevé en janvier 2010, en particulier en ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme de concertation officiel avec l'armée libanaise (ibid., par. 9 et 28). Le Comité consultatif note que les conclusions de l'examen technique ont été communiquées au Conseil de sécurité par le Secrétaire général dans sa lettre du 12 février 2010 (S/2010/86), et que trois réunions de concertation stratégiques s'étaient tenues depuis lors. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que la FINUL et l'armée libanaise élaboraient actuellement à titre prioritaire le mandat et le règlement intérieur;

b) D'un groupe de la sécurité incendie au sein de la Section de la sécurité grâce au redéploiement de cinq postes (1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux), pour les secteurs est et ouest de la mission et au Bureau de Beyrouth, conformément aux directives générales du Département de l'appui aux missions et du Département de la sûreté et de la sécurité (ibid., par. 15, 39 et 40).

33. Le Secrétaire général souligne en outre que les ajustements proposés ont notamment pour objectif de mettre davantage l'accent sur la gestion des risques, l'assurance qualité, et la surveillance et le respect de l'obligation de rendre compte de l'exécution des programmes, capacité complémentaire de la fonction de surveillance et de contrôle créée au sein du Bureau du Directeur de l'appui à la mission dans le budget de l'exercice 2010/11 (ibid., par. 17). Le Comité consultatif réaffirme son soutien à la création du Groupe de surveillance et de contrôle dans le cadre de son examen du projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2010/11, et rappelle qu'il a demandé une mise à jour sur les travaux de la nouvelle entité dans le contexte du projet de budget pour 2011/12 (A/64/660/Add.14, par. 38). À cet égard, il note que les premières mesures ont consisté à dresser un inventaire des risques applicable à la FINUL, qui est actuellement complété par un plan de maîtrise des risques qui sera activement géré par le Groupe de surveillance et de contrôle (A/65/756, sect. VI.B). Le système d'établissement de rapports utilisant des indicateurs clefs de résultat a été mis en place dans deux domaines opérationnels (gestion du personnel et gestion des achats) et sera appliqué dans un certain nombre d'autres domaines avant la fin de l'exercice en cours. Le Secrétaire général estime que cette activité traduit une approche plus dynamique d'atténuation des risques par

la mission consistant à porter une plus grande attention aux secteurs présentant des risques et à suivre de près les indicateurs de résultat. **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par la FINUL pour atténuer les risques et demande qu'il soit fait état des progrès accomplis dans ce domaine dans le cadre des prochains projets de budgets.**

34. Le Comité consultatif rappelle que la plupart des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs ont trait aux efforts de rationalisation de la mission (A/64/660/Add.14, par. 36). À cet égard, il note que dans le projet de budget du Secrétaire général, la composante appui de la mission fait l'objet d'une importante restructuration durant l'exercice 2010/11 en vue de rationaliser les tâches et que la centralisation des services s'est avérée plus efficace (A/65/756, par. 16). **Le Comité consultatif espère qu'il sera fait état des résultats obtenus, y compris les gains de productivité, et des enseignements tirés de l'expérience acquise lors de cette opération de rationalisation dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2010/11.**

35. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2011/12.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2010/11</i>	<i>Montant proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
132 131 300	139 517 100	7 385 800

36. Les prévisions de dépenses opérationnelles pour l'exercice 2011/12 (139 517 100 dollars) font apparaître une augmentation de 7 385 800 dollars, soit 5,6 %, par rapport au crédit ouvert pour 2010/11. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses prévues au titre des postes suivants :

a) Installations et infrastructures (4 968 500 dollars) : augmentation des ressources demandées au titre des carburants et lubrifiants, s'expliquant par un coût unitaire plus élevé du gazole (0,63 dollar par litre, contre 0,47 pour l'exercice 2010/11); augmentation des ressources demandées au titre du matériel pour la défense des périmètres, en raison de la nécessité d'acheter 15 000 mètres cubes supplémentaires de granulats pour terminer le tronçon n° 8 de la route de la Ligne bleue; et acquisition de citernes et de pompes à carburant en vue du déplacement de la station de carburant et les stocks de la mission, qui sont actuellement situés dans un endroit vulnérable au siège de Naqoura;

b) Transports maritimes et fluviaux (1 449 100 dollars) : augmentation des ressources demandées pour la location et l'exploitation de 8 navires et de 2 hélicoptères, contre 7 navires et 2 hélicoptères dans le budget de 2010/11 (voir également le paragraphe 38 ci-après).

Groupe d'intervention navale

37. On trouvera au paragraphe 7 du projet de budget pour l'exercice 2011/12, ainsi qu'aux paragraphes 24 et 51 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité

(S/2011/91), une description succincte des activités du Groupe d'intervention navale et d'autres informations le concernant. Le Secrétaire général précise que le Groupe d'intervention navale de la FINUL a poursuivi l'exécution de son double mandat en menant des opérations de surveillance maritime et des activités de formation des forces navales libanaises.

38. Le Comité consultatif a demandé quelle était la capacité opérationnelle actuelle du Groupe d'intervention navale et à quoi correspondait le montant demandé pour l'exercice 2011/12. Les informations qu'il a reçues sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Type d'appareil	Nombre actuellement déployé	Nombre prévu au budget de 2010/11 ^a	Nombre demandé pour 2011/12 ^b	Dépenses prévues pour 2011/12 ^b (dollars É.-U.)
Frégate	1	3	3	18 589 500
Corvette	3	0	0	–
Patrouilleur	3	3	4	6 197 800
Navire de soutien	1	1	1	3 387 400
Hélicoptère	1	2	2	2 052 000
Total (hélicoptères compris)	9	9	10	30 226 700

^a Voir A/65/756, par. 87

^b Les dépenses prévues ne prennent pas en compte les coûts de transit (1 483 000 dollars) ni l'assurance responsabilité civile pour les navires et hélicoptères (196 100 dollars).

39. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes s'est déjà dit préoccupé que la vérification du matériel du Groupe d'intervention navale n'obéisse pas à des procédures opérationnelles permanentes. Comme le Comité des commissaires aux comptes, il a recommandé que le Département de l'appui aux missions revoie les procédures élaborées et les intègre au *Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents* (A/63/746/Add.11, par. 34 et 35). Il rappelle en outre qu'il avait demandé que le Secrétaire général fasse le point sur ces procédures dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12 (A/64/600/Add.14, par. 48).

40. Le Comité consultatif prend note des informations fournies dans le projet de budget (A/65/756, sect. VI.B). Selon le Secrétaire général, les procédures de vérification des unités du Groupe d'intervention navale sont énoncées dans les directives de la FINUL. Le Secrétaire général indique que la FINUL continue de rencontrer des difficultés en ce qui concerne la vérification du matériel du Groupe d'intervention navale. Les procédures en place sont fondées sur le mode de fonctionnement du Groupe et sur le principe selon lequel les navires ne peuvent être opérationnels que s'ils disposent de tout le matériel et de tous les services énumérés dans les lettres d'attribution et les mémorandums d'accord. Selon de nouvelles instructions permanentes, le tableau mensuel de suivi fait office de rapport d'utilisation des moyens opérationnels. Ces instructions ont été validées par le Siège et leur application donne entière satisfaction au Département de l'appui aux missions et aux pays fournisseurs de moyens navals. **Le Comité consultatif demande que des informations sur les dispositions prises pour intégrer au *Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents* les procédures de**

vérification du matériel appartenant aux contingents mis à la disposition du Groupe d'intervention navale soient communiquées dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

Détection des mines et déminage

41. Un montant de 1 431 500 dollars est demandé au titre des services de détection de mines et de déminage (A/65/756, par. 75). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Centre de coordination de la lutte antimines établi à la FINUL avait pour mission de fournir des conseils et une assistance techniques dans le domaine de la lutte antimines, plus particulièrement de veiller à la bonne préparation des équipes de déminage et des équipes de neutralisation des explosifs chargées des opérations de déminage le long de la Ligne bleue. Par ailleurs, le Centre gère l'information sur le déminage et apporte l'appui voulu au centre libanais de lutte antimines, y compris sur le plan de l'accréditation, de l'assurance qualité et du contrôle après déminage et dépollution. Pour l'exercice 2011/12, il est prévu que le Centre continue d'appuyer les opérations de déminage sur 135 sites supplémentaires situés le long de la Ligne bleue et l'éventuel déminage de 146 champs de mines situés au nord de la route de l'armée libanaise, ce qui représente environ 47 304 mines au total. Grâce à ces activités, les populations locales pourraient reprendre possession d'environ 1 846 865 mètres carrés de terrain.

Projets à effet rapide

42. Un montant de 500 000 dollars est demandé au titre de la poursuite des projets à effet rapide mis en œuvre par la mission (ibid., par. 76). Le Comité consultatif a été informé, suite à ses questions, que la FINUL envisageait d'utiliser les fonds demandés uniquement dans les secteurs des bataillons qui ne disposeraient pas de fonds propres suffisants pour aider les populations locales, dans le but de réduire les disparités dans l'appui apporté aux collectivités locales se trouvant dans le secteur de la FINUL. Les bataillons de la FINUL et les populations locales seraient étroitement associés à la planification et à la mise en œuvre des projets afin qu'une étroite coopération s'établisse. Les projets porteraient avant tout sur l'environnement et l'assainissement, la formation professionnelle et la remise en état d'écoles et d'un orphelinat. **Le Comité consultatif salue l'approche coordonnée adoptée par la mission dans la réalisation de ses projets à effet rapide. Il prend également note des projets à effet rapide mentionnés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 et compte que des projets continueront d'être menés pour aider les autorités locales à rénover l'infrastructure, à régler les conflits et à instaurer un climat de confiance (voir A/65/608, sect. II.E, résultat escompté 1.2).**

Initiatives en faveur de l'environnement

43. Dans le cadre de son examen du projet de budget pour l'exercice 2010/11, le Comité consultatif s'est félicité des initiatives écologiques prises par la FINUL (A/64/660/Add.14, par. 49). Il note que la mission continuera de mettre l'accent sur des projets qui ont été exécutés avec succès à titre pilote et élaborera également une stratégie cohérente avec la politique environnementale de l'Organisation, en se concentrant en particulier sur les domaines dans lesquels il est possible d'obtenir des résultats concrets avec de faibles investissements (A/65/756, par. 12). **Le**

Comité consultatif encourage la mission à poursuivre ses efforts et à indiquer les gains d'efficacité réalisés dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

4. Questions diverses

Coopération entre les missions de la région

44. On trouvera, aux paragraphes 19 à 25 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget pour l'exercice 2011/12, des informations relatives à la coopération engagée entre les missions de la région, notamment dans les domaines suivants :

a) Services régionaux de télécommunications et d'informatique. La gestion régionale centralisée des services, qui a commencé en juillet 2010, vise à coordonner la prestation des services de l'information et des communications (TIC) aux quatre missions géographiquement proches, à savoir la FINUL, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Le Comité consultatif a demandé que soit établi, dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2011/12, un rapport d'étape faisant apparaître notamment les économies effectivement réalisées (A/64/660/Add.14, par. 23). Des données actualisées concernant la mise en œuvre de cette initiative sont fournies aux paragraphes 67 à 69 du document A/65/715. D'après le Secrétaire général, des économies annuelles récurrentes supérieures à 3,5 millions de dollars ont été obtenues, notamment avec la suppression de 17 postes à la FINUL. Le Secrétaire général indique également que le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11 viendra confirmer les avantages concrets obtenus depuis la création de services régionaux de télécommunications et d'informatique (A/65/756, par. 21);

b) Formation à l'échelon régional. Le Secrétaire général indique que la FINUL continuera de prendre l'initiative en matière de formation à l'échelon régional, en offrant un appui à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies dans la région. Le montant estimatif des ressources pour l'exercice 2011/12 (1 288 100 dollars) permettrait de faire participer à des activités de formation, organisées en interne ou à l'extérieur, 1 058 agents recrutés sur le plan international, 1 120 agents recrutés sur le plan national et 4 979 membres de contingents, comme indiqué aux paragraphes 73 et 74 du projet de budget. On trouvera, dans le tableau 4, des renseignements relatifs à certaines activités, telles que l'éducation et la prévention concernant le VIH/sida. **Dans la mesure où l'équipe de formation de la FINUL dirige les initiatives de formation à l'échelon régional, le Comité demande que davantage d'informations soient fournies dans le prochain projet de budget sur les activités de formation, notamment le niveau d'appui assuré par la FINUL et le ratio entre formateurs et stagiaires. Le Comité consultatif aborde la question de la formation dans les missions de maintien de la paix dans le cadre de son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743);**

c) Groupe régional Déontologie et discipline. Le mandat régional du Groupe Déontologie et discipline a été précisé à la fin de 2010 par le Département de l'appui aux missions. La FINUL peut à présent être officiellement considérée comme le bureau régional du Groupe, qui dessert également la FNUOD,

l'UNFICYP, l'ONUST, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le Liban et la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie).

Projet pilote relatif aux cadres de budgétisation axée sur les résultats

45. Le Comité consultatif rappelle que la FINUL est l'une des trois missions de maintien de la paix qui a participé à la mise en œuvre d'un projet pilote visant à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui. Le Comité a livré ses premières impressions sur ce projet dans son rapport sur le projet de budget de la FINUL pour 2010/11 (A/64/660/Add.14, par. 24 et 25). À cet égard, il note que la FINUL continue de participer au projet pilote et que le cadre de la composante appui présente les indicateurs de succès et les produits faisant apparaître une amélioration des services. Les produits standard au titre de l'appui ainsi que les produits propres à la mission et les produits spécialisés ou non standard sont présentés dans les tableaux 3 et 4, qui fournissent des indications comparatives pour deux exercices (A/65/756, par. 38). **Les observations du Comité consultatif relatives au projet pilote figureront dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743).**

Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Remplacement de véhicules

46. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que toutes les missions procèdent à une analyse des coûts pour les véhicules qui ont un kilométrage élevé en vue d'apprécier l'opportunité de les remplacer en tenant compte de leurs circonstances particulières (A/64/5 (Vol. II), chap. II, par. 228). Le Comité consultatif note que la FINUL a passé en revue son stock vieillissant; si les véhicules ne remplissant pas les critères de sécurité ont été réformés, les véhicules en bon état, même s'ils ont dépassé leur durée normale de fonctionnement, resteront opérationnels tant qu'il sera rentable de les entretenir et que les critères de sécurité seront remplis (A/65/756, sect. VI.B). **Le Comité consultatif se félicite de l'initiative prise par la FINUL et espère que, si les circonstances le permettent, les autres missions procéderont à cet examen et adopteront des mesures similaires.**

Délais de recrutement

47. Le Comité consultatif s'est également enquisé de la suite donnée par la mission aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans son rapport pour l'exercice clos le 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II). L'une des questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes avait trait au fait que la FINUL figurait parmi un certain nombre de missions dont les délais de recrutement étaient les plus longs – en moyenne 315 jours pour le personnel recruté sur le plan international et 283 jours pour le personnel recruté sur le plan national, par rapport à un délai souhaité de 75 jours entre la date où est lancé un appel à candidatures pour un poste vacant et celle où le poste est effectivement pourvu (ibid., par. 221). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été

informé que la FINUL recourrait au nouveau système de sélection du personnel et aux fichiers approuvés par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions. L'accès des responsables des programmes aux fichiers raccourcirait considérablement la procédure de sélection en limitant la durée du processus d'évaluation. L'expérience des mois précédents avait montré que la mission pouvait ramener les délais de recrutement à moins de 60 jours. Le Comité a également été informé qu'un système similaire était en chantier au Siège pour le recrutement du personnel sur le plan national. La FINUL comptait pourvoir plus rapidement les nouveaux postes vacants grâce à l'exploitation des fichiers de candidats. **Le Comité consultatif se félicite des efforts que déploie la FINUL pour réduire les délais de recrutement et espère que la mission poursuivra cette action.**

V. Conclusion

48. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/65/608). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 47 688 400 dollars, ainsi que les recettes diverses et ajustements, d'un montant de 15 263 100 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

49. On trouvera indiquées à la section V du projet de budget (A/65/756) les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. **Le Comité consultatif recommande que, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 30 août 2011, l'Assemblée ouvre un crédit de 542 652 500 dollars pour financer les activités de la mission au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (voir par. 1 ci-dessus).**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/608 et Corr.1)
- Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/756)
- Quinzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2011/91)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice financier allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (A/64/660/Add.14)
- Résolutions 63/298 et 64/282 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1701 (2006) et 1937 (2010) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban : exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Du 1 ^{er} juillet 2010 au 28 février 2011			Prévisions du 1 ^{er} mars au 30 juin 2011				Écart (pourcentage)	Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives, plus dépenses prévues		Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011		
					(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)			
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) ÷ (1)			
Militaires et personnel de police									
Observateurs militaires	–	–	–	–	–	–	–	–	
Contingents	295 615,1	160 416,5	135 198,6	129 021,9	289 438,4	6 176,7	2,1	La réduction des moyens nécessaires, qui concerne principalement les rations et les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, s'explique par les retards enregistrés dans le déploiement des troupes de relève suivant le rapatriement des troupes de l'Unité de police militaire du secteur ouest, de la Compagnie de protection de la Force et de l'unité du génie polyvalente de Belgique.	
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–	–	
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	295 615,1	160 416,5	135 198,6	129 021,9	289 438,4	6 176,7	2,1		
Personnel civil									
Personnel civil recruté sur le plan international	56 887,0	38 481,8	18 405,2	19 087,2	57 569,0	(682,0)	(1,2)	Les dépassements sont essentiellement imputables au fait que le taux moyen effectif de vacance de postes est inférieur au taux budgétisé.	

	Du 1 ^{er} juillet 2010 au 28 février 2011			Prévisions du 1 ^{er} mars au 30 juin 2011				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives, plus dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011	Écart (pourcentage)	
Personnel civil recruté sur le plan national	33 527,7	26 819,1	6 708,6	11 099,8	37 919,0	(4 391,3)	(13,1)	Les dépassements sont essentiellement imputables au fait que le taux moyen de vacance de postes est inférieur au taux budgétisé.
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	549,1	265,6	283,5	140,2	405,8	143,3	26,1	La réduction des moyens nécessaires s'explique principalement par le fait que le taux moyen effectif de vacance de postes est inférieur au taux budgétisé.
Total partiel	90 963,8	65 566,6	25 397,2	30 327,2	95 893,8	(4 930,0)	(5,4)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	282,0	77,0	205,0	205,0	282,0	0,0	0,0	
Voyages	1 148,7	722,2	426,5	398,1	1 120,2	28,5	2,5	
Installations et infrastructures	49 742,3	30 740,6	19 001,7	19 172,6	49 913,2	(170,9)	(0,3)	Les dépassements sont principalement imputables aux dépenses de carburant et de lubrifiants, en raison d'une augmentation du coût du litre de carburant, compensée en partie par une réduction des dépenses liées aux remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents.
Transports terrestres	8 594,3	7 158,0	1 436,3	1 996,6	9 154,6	(560,3)	(6,5)	Les dépassements sont principalement imputables aux dépenses de carburant et de lubrifiants, le coût du litre de carburant ayant augmenté.

	Du 1 ^{er} juillet 2010 au 28 février 2011			Prévisions du 1 ^{er} mars au 30 juin 2011				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives, plus dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011	Écart (pourcentage)	
Transports aériens	7 753,1	1 577,0	6 176,1	6 197,0	7 774,0	(20,9)	(0,3)	
Transports maritimes ou fluviaux	30 456,7	12 369,0	18 087,7	20 128,9	32 498,0	(2 041,3)	(6,7)	Les dépassements sont principalement imputables à une modification de la composition de la flotte par rapport aux éléments prévus au budget (acquisition d'un patrouilleur et d'une corvette supplémentaires, partiellement compensée par la suppression d'une frégate) ainsi qu'à une augmentation des coûts mensuels.
Communications	16 260,0	9 018,3	7 241,7	6 968,3	15 986,7	273,3	1,7	La réduction des moyens nécessaires, qui est principalement imputable aux remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, s'explique par les retards enregistrés dans le déploiement des troupes de relève.
Informatique	4 181,7	3 230,8	950,9	926,8	4 157,6	24,1	0,6	
Services médicaux	4 368,5	2 538,1	1 830,4	1 822,6	4 360,7	7,8	0,2	
Matériel spécial	5 180,2	2 590,1	2 590,1	1 750,0	4 340,1	840,1	16,2	La réduction des moyens nécessaires, qui est principalement imputable aux remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents, s'explique par les retards enregistrés dans le déploiement de troupes de relève.

	Du 1 ^{er} juillet 2010 au 28 février 2011			Prévisions du 1 ^{er} mars au 30 juin 2011				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives, plus dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2011	Écart (pourcentage)	
Fournitures, services et matériel divers	3 663,8	2 570,3	1 093,5	650,3	3 220,6	443,2	12,1	La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la réduction des dépenses au titre des uniformes, des drapeaux et des autocollants, ainsi que des frais de formation et du matériel pédagogique.
Projets à effet rapide	500,0	159,6	340,4	340,4	500,0	–	–	
Total partiel	132 131,3	72 751,0	59 380,3	60 556,7	133 307,7	(1 176,4)	(0,9)	
Total brut	518 710,2	298 734,0	219 976,2	219 905,8	518 639,8	70,4	0,0	
Recettes provenant des contributions du personnel	10 996,5	8 769,5	2 227,0	4 322,2	13 091,7	(2 095,2)	(19,1)	
Total net	507 713,7	289 964,5	217 749,2	215 583,6	505 548,2	2 165,5	0,4	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	518 710,2	298 734,0	219 976,2	219 905,8	518 639,8	70,4	0,0	

Annexe II

**Récapitulatif par composante des modifications
de tableau d'effectifs proposées pour la Force
intérimaire des Nations Unies au Liban
(exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
Bureau du commandant de la Force	+1	P-4	Création, au Bureau du commandant adjoint de la Force, d'un poste de spécialiste des questions politiques pour le secrétariat du Mécanisme de dialogue stratégique, par réaffectation d'un poste
	+3	GN	Création d'un poste d'assistant de l'équipe des meilleures pratiques, d'un poste d'assistant aux services linguistiques et d'un poste d'assistant de liaison (par voie de réaffectation/redéploiement à partir d'autres unités administratives)
Total partiel	+4		
Bureau de Tel-Aviv	-1	P-5	Suppression d'un poste de coordonnateur hors classe en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-1	P-4	Suppression d'un poste de spécialiste des questions politiques en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-2	SM	Suppression d'un poste d'assistant administratif et d'un poste d'agent de sécurité en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-4		
Composante 1 (opérations)			
Bureau des affaires civiles	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-1		
Bureau de Beyrouth	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant administratif en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-1		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante 2 (appui)			
Section de la sécurité	-4	SM	Suppression de 3 postes de fonctionnaire chargé de la protection et d'un poste d'agent de sécurité, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	+4	GN	Création de 4 postes d'assistant chargé de la sécurité incendie au sein du nouveau Groupe de la sécurité incendie, par réaffectation à partir d'autres unités administratives
Total partiel	-		
Bureau du Directeur de l'appui à la mission	+1	GN	Création d'un poste d'assistant d'équipe pour renforcer les capacités administratives du Bureau, par réaffectation d'un poste
Total partiel	+1		
Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire d'administration en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-1	SM	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	+1	GN	Création d'un poste d'assistant administratif par transformation d'un poste du Service mobile, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-1		
Bureau du chef des services administratifs	+1	P-4	Transfert d'un poste de conseiller du personnel de la Section du personnel civil, en vue de placer le Bureau du Conseiller du personnel sous l'autorité du Bureau du Chef des Services administratifs
	+1	GN	Transfert d'un poste d'assistant social de la Section du personnel civil, en vue de placer le Bureau du Conseiller du personnel sous l'autorité du Bureau du Chef des Services administratifs
Total partiel	+2		
Groupe de la formation intégrée	+2	GN	Réaffectation de 2 postes d'assistant aux services linguistiques, à partir d'autres unités administratives
Total partiel	+2		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Groupe du VIH/sida	-1	AN	Suppression d'un poste de conseiller sur le VIH/sida, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-1		
Section de la gestion des contrats	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant à la gestion des marchés en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	+1	GN	Transformation d'un poste d'assistant à la gestion des marchés, du Service mobile, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-		
Section des finances	-2	GN	1 poste d'assistant d'équipe déclaré redondant et réaffecté; suppression d'un poste d'assistant (finances), en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-2		
Section du personnel civil	-2	P-4	Transfert d'un poste de conseiller du personnel, en vue de placer le Bureau du Conseiller du personnel sous l'autorité du Bureau du Chef des Services administratifs; suppression d'un poste de spécialiste des ressources humaines, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-2	P-3	Suppression de 2 postes de spécialiste des ressources humaines, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-1	SM	Suppression d'un poste d'assistant social, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-2	GN	Transfert d'un poste d'assistant social, en vue de placer le Bureau du Conseiller du personnel sous l'autorité du Bureau du Chef des Services administratifs; transfert d'un poste d'assistant aux services linguistiques au Groupe de la formation intégrée, les fonctions liées à ce poste correspondant davantage à celles exercées par le Groupe
Total partiel	-7		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des achats	-2	SM	Suppression d'un poste d'assistant aux achats et d'un poste d'assistant administratif, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-1	GN	Réaffectation d'un poste d'assistant aux achats en raison de l'allègement de la charge de travail de la Section
Total partiel	-3		
Section des services généraux	-2	GN	Suppression de 2 postes d'assistant (gestion des installations), en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-2		
Section de la gestion du matériel	-1	SM	Transformation d'un poste d'assistant (gestion du matériel) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	+1	GN	Transformation d'un poste du Service mobile en poste d'assistant (gestion du matériel), en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-		
Section des approvisionnements	-1	P-3	Suppression d'un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-2	SM	Suppression d'un poste d'assistant à la gestion des carburants et transformation d'un poste d'assistant à la gestion des carburants en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-1	GN	1 poste d'assistant à la gestion des carburants déclaré redondant et réaffecté, du fait de l'exécution du contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant; transfert d'un poste de technicien du matériel, dont les fonctions correspondent davantage aux priorités assignées aux Services régionaux des technologies de l'information et des communications; et transformation d'un poste d'assistant à la gestion des carburants, du Service mobile,

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
			en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-4		
Section des services médicaux	-1	P-4	Suppression d'un poste de médecin, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	+1	GN	Création d'un poste de technicien en pharmacie, par réaffectation d'un poste
Total partiel	-		
Section du contrôle des mouvements	-1	P-5	Réaffectation du poste vacant de chef de la Section du contrôle des mouvements au Bureau du commandant de la Force, les fonctions de chef étant actuellement assumées par le titulaire du poste de chef adjoint
	+1	SM	Création d'un poste d'assistant au contrôle des mouvements au Groupe de l'expédition et du dédouanement de Beyrouth, par réaffectation d'un poste
Total partiel	-		
Section du génie	-2	SM	Réaffectation d'un poste d'électricien; suppression d'un poste d'ingénieur, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-2	GN	Réaffectation d'un poste d'électricien/technicien chauffage, ventilation et climatisation et d'un poste d'assistant d'équipe
Total partiel	-4		
Centre des opérations logistiques conjointes	-19	GN	Réaffectation ou transfert à d'autres sections de 6 postes d'assistant aux services linguistiques après une évaluation des besoins en matière de prestation de services linguistiques par le Centre des opérations logistiques conjointes; suppression de 13 postes d'assistant aux services linguistiques en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-19		
Section des transports	-1	SM	Suppression d'un poste de fonctionnaire chargé des transports, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-1		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des transports aériens	+1	GN	Création, au Groupe des aéroports, d'un poste d'assistant aux opérations aériennes par réaffectation d'un poste
Total partiel	+1		
Services régionaux de télécommunications et d'informatique	+1	P-4	Reclassement du poste de directeur général de l'informatique, qui est actuellement un poste d'agent de 1 ^{re} classe du Service mobile
	-4	SM	Reclassement à P-4 du poste de directeur général de l'informatique; suppression de 2 postes d'assistant informaticien; transformation d'un poste d'assistant informaticien en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
	-1	GN	Transfert aux services de télécommunications et d'informatique d'un poste de technicien du matériel, dont les fonctions correspondent davantage aux priorités assignées à ces services; suppression de 3 postes d'assistant informaticien et transformation d'un poste du Service mobile en poste d'assistant informaticien, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège
Total partiel	-4		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	-29		
Personnel recruté sur le plan national	-15		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	–		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile.